

Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires
Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde.

RAPPORT D'ESSAI N° HY2307518-v1

Destinataire

MAIRIE DE ARES -p
MAIRIE
7 RUE PIERRE PAULHAC
33740 ARES
FRANCE

Demandé par : ARS 33 -p
Exploitant : 00183 MAIRIE DE ARES -p - MAIRIE - ARES
Motif : CS - Contrôle sanitaire prévu par l'A.P.
Nombre de prélèvements : 1

Identification du prélèvement n°1

PSV : 0000002906
Nom du PSV : BAIGNADE AMENAGEE

Commune : ARES
Localisation exacte :

Type d'eau : EB EAU DE BAIGNADE
Type analyse : TBAI_ARS; BAI_ARS

Type de visite : AU_BAI
Date et Heure de Prélèvement : 21/08/2023 09:05

UGE : -
Installation : - 002051 BAIGNADE AMENAGEE D'ARES

Date de réception : 21/08/2023 Météo du jour : Ensoleillé
Heure de réception : 12H00
Préleveur : LESPES (LDA33)
Température réception :
Méthode de prélevement : FD T 90-521 @

Date début analyse : 21/08/2023 Date d'édition : 23/08/2023

Recherches effectuées	Sous-traitant	Méthodes	Résultats	Unité	Limite (1)	Réf. (2)
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Affichage sur site		Observation	Mis à jour			
Température de l'eau		Méth int PR23-11-I-08 @	25,8	°C		
Substance tensio active/mousse		Observation	ABSENCE (ARS)			
Huiles minérales		Observation	ABSENCE (ARS)			
Résidus goudronneux et matières flottantes		Observation	ABSENCE (ARS)			
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Couleur qualitative de l'eau		Observation	Normal			
PARAMETRES. MICROBIOLOGIQUES						
Entérocoques /100ml (MP)		NF EN ISO 7899-1 @	< 15	NPP / 100ml	370	
Escherichia coli / 100ml - MP		NF EN ISO 9308-3 @	15	NPP / 100ml	1000	

(1) Limite qualité selon la réglementation en vigueur

(2) Référence qualité selon la réglementation en vigueur

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire Départemental d'Analyses de Gironde pour les seuls essais repérés par le symbole @.

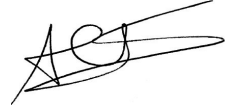


ACCREDITATION
N°1-1466
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires
Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde.

Le rapport d'essai ne se rapporte qu'aux objets soumis à l'essai et ne peut être reproduit que sous sa forme intégrale. Lorsque le prélèvement est réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les dénombrements inférieurs à 10 colonies sont rendus sous la forme d'une valeur numérique estimée non fiable statistiquement. Résultat incomptable correspond à la présence d'une flore interférente avec présence du germe cible. Résultat illisible correspond à une présence d'une flore interférente avec le germe cible absent ou non détectable. Les résultats ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure. Elles peuvent être communiquées sur demande lorsque celles-ci sont disponibles. Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Les dates de début d'analyse de chaque essai peuvent être communiquées sur demande. Les informations mentionnées en italique sont communiquées par le client (et donc reproduites sous son entière responsabilité), à l'exclusion des données de prélèvement lorsque le laboratoire est le préleveur. Si le rapport est rendu hors accréditation relevant d'une prestation couverte par la portée d'accréditation du laboratoire, ce dernier ne pourra pas être affiché ou transmis à des tiers (public ou autorités).

Aurélie CHALET Technicienne de
l'Unité Microbiologie



Rapport d'essai n° HY2307518-v1 - Date d'édition : 23/08/2023